

THÈME II

Chapitre 2. LES VILLES AU MOYEN AGE

Apports pour une Mise en partage :

Les progrès du grand commerce

Au XI^e siècle, le grand commerce renaît et prend son essor car les routes sont plus sûres.

Les moyens de transport s'améliorent et la frappe d'argent et d'or de forte valeur facilite les gros achats

Les grands marchands s'organisent.

A partir du XIV^e siècle, ils utilisent le crédit et la lettre de change et font assurer les marchandises qui naviguent.

Ils se regroupent en guildes ou hanses pour défendre leurs intérêts communs à l'étranger.

Routes et foyers du commerce

Les marchands italiens de Venise, Gênes et Pise rapportent des soieries et des épices d'Orient.

Les marchands du Nord transitent leurs marchandises en Flandre, au port de Bruges : ainsi la Flandre devient la région productrice de draps.

Les marchandises du Nord et du Sud s'échangent dans les foires internationales.

Au XIII^e siècle, les plus importants sont celles de Champagne.

THÈME II

Chapitre 2. LES VILLES AU MOYEN AGE

Apports pour une Mise en partage :

La croissance des villes

Avec le développement du commerce, la population urbaine augmente.

A partir du X^e siècle, les anciennes cités s'agrandissent et des villes nouvelles apparaissent.

Les villes sont protégées par une enceinte.

A l'intérieur des remparts, les rues sont étroites et sinueuses.

Le manque de sécurité, d'hygiène rendent la vie des habitants difficile.

Les libertés urbaines

Vers l'an Mil, les habitants des villes sont, comme les paysans, sous la domination d'un seigneur.

Par la suite, la plupart des villes obtiennent du seigneur une charte qui accorde libertés ou franchises avec parfois droit de s'administrer eux-mêmes.

Le Conseil de la ville siège dans l'hôtel de ville et authentifie ses actes par un sceau.

De riches marchands le dirigent en fonction de leurs intérêts.